



Charte du Stade Rennais Athlétisme

Prendre une licence au Stade Rennais Athlétisme c'est s'engager à :

1. LICENCE

- Se licencier dès la reprise de l'entraînement.

2. ASSIDUITE ET PONCTUALITE

- Etre assidu et ponctuel quel que soit son âge.
 - La ponctualité est une marque de respect à l'égard des athlètes et entraîneurs.
- S'inscrire pour les compétitions (auprès du responsable de catégorie) et tenir son engagement : toute absence est préjudiciable au club et donc aux athlètes, notamment lors des compétitions par équipe.
- Répondre aux mails adressés par le club quelque soit la réponse.

3. COMPETITION

- Participer aux compétitions programmées par l'entraîneur référent.
- Etre à la disposition du club pour les deux tours d'interclubs (2 week-end en Mai).
 - La composition des équipes Interclubs sera décidée en réunion entraîneur sur proposition du responsable technique du club.
- Participer aux déplacements collectifs organisés par le club notamment lors des championnats de France.

4. COMPORTEMENT DE L'ATHLETE

- Respecter les règles et l'autorité des dirigeants et entraîneurs.
- Participer aux entraînements prévus au programme et ne pas faire selon ses envies personnelles.
- Respecter ses adversaires et les officiels en compétition.
- Accepter les différences de niveaux et apporter la même considération à tous les athlètes.
- Solliciter les entraîneurs ou les dirigeants en cas de problème.

5. TENUE DU SPORTIF

- Porter le maillot officiel du club lors des meetings, cross et championnats.

6. DROIT A L'IMAGE

- Autoriser le club à exploiter les photos et vidéos prises lors des entraînements ou compétitions dans le but de promouvoir la pratique de l'athlétisme au sein du club.

7. LE CLUB S'ENGAGE A:

- Communiquer aux entraîneurs les dates de compétitions.
- Organiser et financer les déplacements lors des championnats.
- Assurer l'accompagnement des athlètes en compétition.
- Proposer aux athlètes, au travers de l'équipe entraîneur, des entraînements adaptés de qualité.

MUTATIONS

1. Protocole :

-Le bureau directeur du club alloue un budget « mutations » à la commission.

-Les demandes sont reçues et recensées par les membres de la commission qui renseignent et archivent les fiches types.

-La commission se réunit régulièrement pour étudier les demandes et donner une réponse au bureau directeur et à l'athlète dans un **délai raisonnable**. Une première liste sera élaborée fin juin. Elle précisera les demandes acceptées et celles placées en liste d'attente. Une seconde liste sera établie fin septembre.

-En cas de refus :

Celui-ci sera expliqué à l'athlète qui aura la possibilité d'autofinancer sa mutation ou d'intégrer un groupe d'entraînement du Stade Rennais Athlétisme (si accord de l'entraîneur) en restant dans son club d'origine. Il sera alors établi une convention entre les 2 clubs.

2. Membres de la commission :

Marcel Touchais, Nicolas Jolivet, Thibault Ramothe et Hugo Mamba.

Fiche de Demande de Mutation :

Date :

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Club d'origine :

Catégorie :

Epreuve(s) :

Meilleure Performance 2021 et 2022 :

Appartenance à un groupe d'entraînement Stade Rennais Athlétisme
lors de la saison 2021/2022: OUI/NON

Diplômes juges-entraîneurs :

Projet /Motivations :